



# TRAIL DES CROCS

## REGLEMENT TRAIL DES CROCS

### **Article 1 : Organisateurs :**

Le TRAIL DES CROCS est une course nature organisée par l'association Team d'Eawy associée à L'amical des Sapeurs-pompiers des Grandes Ventes. Vous pouvez contacter l'organisateur à tout moment par mail à l'adresse delfvan@hotmail.com ou par téléphone (06.60.29.02.72)

### **Article 2 : Date, horaires et circuits**

Le TRAIL DES CROCS aura lieu le dimanche 11 septembre 2022 Sur la commune des Grandes Ventes (76950) . Il est composé de deux courses et une randonnée : le Grand Croc 15.3km et le Petit Croc 8.3km, La Croc'ette : la randonnée de 5km.

- Le TRAIL 15.3: un trail de 15.3 km essentiellement en forêt. Circuit technique, avec environ 340m de D+ : départ à 10h (un ravitaillement à 4km, 11km et à l'arrivée, solide et liquide)
- Le TRAIL 8.7km : un trail de 8.7km essentiellement en forêt. Circuit technique, avec environ 140m de D+ : Départ à 10h15 (Un ravitaillement à 4km et à l'arrivée, solide et liquide)
- la RANDO 5km : une rando de 5 km essentiellement en forêt. Circuit technique, avec environ 141m de D+ : départ à 10h30 (un ravitaillement à mi-course et à l'arrivée, solide et liquide), randonnée ouverte à tous. (ne nécessite pas de certificat médical)
- Le retrait des dossards se fera le dimanche 11 septembre de 8h à 10h au Gymnase sur la commune des Grandes Ventes.

Le départ sera donné devant le gymnase. Le dossard doit être obligatoirement porté sur le devant et visible ceci pendant toute la durée de la course. Les concurrents seront soumis aux règles du code la route.

### **Article 3 : Condition d'inscription**

#### **3-1 : Catégories d'âge**

- La Rando 5km est ouverte à partir de 7 ans sous réserve d'être accompagné d'un adulte inscrit. (ne nécessite pas de certificat médical)
- Le Trail 8.7km est ouvert à partir de la catégorie "Cadet" (plus de 16 ans).
- Le Trail 15.7km est ouvert à partir de la catégorie "junior" (plus de 18 ans).

#### **3-2 : Mineurs**

Les mineurs peuvent s'inscrire sur le trail 10km à condition qu'ils aient plus de 16 ans révolu le jour de la course. Une autorisation parentale sera à fournir en pièce jointe sur le formulaire d'inscription ou présenté sur place.

#### **3-3 : Certificat médical et licences sportives :**

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- soit d'une licence sportive FFA, ou UFOLEP Athlé (en cours de validité à la date de la manifestation).
- soit d'un certificat médical avec la mention OBLIGATOIRE \* de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.
- SANS CETTE MENTION, VOTRE INSCRIPTION SERA REFUSÉE ET NON REMBOURSÉE.
- IMPORTANT : à partir du 1er janvier 2019, les licences FFtri, FFCO, FFPM, ne sont plus acceptées Les athlètes étrangers, même licenciés d'une fédération affiliée à l'IAAF, doivent fournir un certificat médical en langue française (ou accompagné d'une traduction en langue française si rédigé dans une



autre langue). La responsabilité des organisateurs étant directement engagée, aucune inscription ne sera enregistrée, si la preuve n'est pas faite de l'existence du certificat médical (par sa présentation directe ou celle d'une licence). La randonnée sans classement n'est pas concernée.

#### **Article 4 : Inscriptions**

Les inscriptions pour les trails se font uniquement en ligne via notre plateforme d'inscription sur [adeotrail.adeorun.com](http://adeotrail.adeorun.com). Retrouvez la liste des inscrits actualisée automatiquement sur [adeotrail.adeorun.com/inscrits](http://adeotrail.adeorun.com/inscrits). Aucune inscription sur place pour les trails. Le paiement n'est possible qu'avec une CB.

- Clôture des inscriptions le 9 septembre 2022 ou dès que le quota de coureurs sera atteint. L'inscription pour la rando se fera en ligne et le dimanche matin sur place dès 8h00 jusqu'à 30min avant le départ. Les coureurs sans dossard ne sont pas autorisés sur le parcours durant l'épreuve et les contrevenants ne seront pas acceptés sur les éditions futures de la course.

##### **4-1 : Engagement**

- La Rando 5km : 5 € (inscription en ligne et sur place)
- Le Trail 8.7km : 10 € (majoration inscription en ligne)
- Le Trail 16km : 15 € (majoration inscription en ligne)

##### **4-2 : Revente ou cession de dossard**

Tout engagement est personnel et final. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

##### **4-3 : Remboursement**

Chaque engagement est ferme et définitif. Aucune annulation n'est possible. En cas d'absence de participation, aucun remboursement ne sera effectué. Il n'y aura pas de remboursement pour le passage sur la distance inférieure.

##### **4-4: Assistance et ravitaillement**

Des ravitaillements sont prévus pendant le parcours (4km, 11km) et à l'arrivée. Aucune assistance extérieure à l'organisation n'est autorisée, tout au long du parcours. Pas de VTT possible sur le parcours. Les marcheurs avec chien tenu en laisse sont autorisés.

#### **Article 5 : Assurance**

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile souscrite auprès de AREAS pour la durée de l'épreuve. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence sportive. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieurs à la course. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

#### **Article 6 : Sécurité**

La sécurité sera assurée par des signaleurs sur le parcours, une équipe de secouristes avec les moyens logistiques nécessaires (ambulances, civières...). Les services de secours (SDIS) et de gendarmerie seront avertis de l'événement.



**Article 7 : Classement et récompenses**

● Les Trails 15.3km et 8.7km : les 3 premiers au classement scratch, et le premier de chaque catégorie JEUNE (cadets, juniors, espoirs), SENIOR et MASTER (M0 à M10), en homme et en femme. Pas de cumul de récompenses.

Les classements seront diffusés le soir même sur la page Facebook, le site de chronometrage et le site du Team d'Eawy

**Article 8 : Droit à l'image**

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.